

**Accord de Villes Partenaires**  
**entre Kumamoto - Japon et Aix-en-Provence - France**

Dans une perspective de compréhension réciproque et de promotion de l'amitié entre le Japon et la France et dans le but de renforcer davantage leur relation privilégiée, fondée sur une volonté de coopération, les deux parties ont convenu de s'engager dans un accord de ville partenaire.

Sur la base des principes d'équité et de justice, dans un objectif d'approfondissement des échanges et de la coopération, avec des bénéfices concrets attendus dans les domaines du tourisme, de la culture, des arts, de l'économie, de l'éducation, de la recherche, du développement urbain, de l'administration municipale et tout autre domaine, les deux villes espèrent contribuer à la prospérité réciproque de leur territoire.

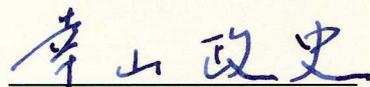
Pour les échanges nécessaires à l'identification et à la définition d'intérêts communs, les responsables et les dirigeants des administrations concernées ainsi que leurs services seront en contact afin de garantir la mise en œuvre conjointe de ce partenariat.

L'accord de partenariat prendra effet à sa signature par un représentant de la ville de Kumamoto et un représentant de la ville d'Aix en Provence, dans la ville de Kumamoto en février 2013.

Deux versions de l'accord, une en japonais et une en français, seront réalisées et conservées par les deux parties. Les deux versions linguistiques faisant chacune foi.

Pour la Ville de Kumamoto

Le Maire de Kumamoto



Seishi Kohyama

Année 2013 / mois 02 / jour 16

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

Le Maire d'Aix-en-Provence



Jour 2013 / mois 02 / année 16

